



ACTION 27
SENC

PROPOSER UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCO-RESPONSABLE ET FORMER LES TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.2 Rénover le patrimoine public pour plus d'économies d'énergie

2.3 Capter et retenir localement les savoir-faire, par une stratégie de formation et de soutien ciblée

4.1 Valoriser les initiatives les plus prometteuses et les projets porteurs de résultats positifs

>> ÉTAPES

Début de l'action en 2022.

Étape 1 : sensibiliser les élus au concept d'éco-responsabilité et d'achat responsable

Étape 2 : détailler le principe de l'achat responsable et former les techniciens

Étape 3 : formaliser

Étape 4 : mettre en application les leviers choisis par la collectivité

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Toutes les structures publiques

LES PARTENAIRES

ADEME (formations, indicateurs, évènements), Communautés de Communes (expertise, mutualisation, communication), PETR (expertise, communication)

>> ENJEUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte introduit dans le code de l'environnement la notion de commande publique durable « mise au service de la transition vers l'économie circulaire ». Elle crée une section « Performance environnementale dans la commande publique » au code de l'environnement ; ces dispositions sont toutefois peu contraignantes et ne génèrent aucune obligation. La loi dite « Climat & Résilience » de 2021 renforce ce principe.

Pourtant, en plus d'être un acte administratif et juridique, la commande publique peut être considérée comme un levier économique (elle représenterait environ 10 % du PIB) et porter des enjeux de responsabilité sociale et écologique. Un achat public durable et responsable, par nature exemplaire, doit prendre en compte des éléments économiques et sociaux du territoire et concourir à la protection de l'environnement. Tous les domaines d'actions de la collectivité sont concernés ainsi que tous les achats quotidiens de fournitures et de services.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

L'objectif de cette action est de faire acquérir à chaque collectivité et acteur public des gestes exemplaires éco-responsables, de faire évoluer la manière de fonctionner en intégrant une plus grande sobriété.

L'idée finale est d'aller vers des achats et marchés publics intégrant cette problématique, notamment via la mutualisation des équipements et marchés.

Pour atteindre cette ambition, la sensibilisation de chacun et une formation des techniciens des structures publiques en charge des achats apparaissent être des leviers nécessaires.

Une ambition idéale serait d'intégrer un « Budget Climat » précisant l'impact CO2 des activités de la collectivité, comme sur le modèle de l'EMS et de la Région Grand Est.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Étape 1 : sensibiliser les élus au concept d'éco-responsabilité et d'achat responsable

- ✓ Sensibilisation et adhésion au concept d'éco-responsabilité, et aux gestes du quotidien.
- ✓ Axer sur l'intérêt économique, environnemental, exemplarité, technique/partage des compétences.
- ✓ Commencer par une conférence des maires pour que chaque maire puisse être convaincu par la démarche et ensuite le mettre en place dans ses services. Le concept

de charte éco-responsable, sur le modèle CNA (www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/charte-relations-fournisseurs-responsables) peut être introduit à ce stade pour préciser les ambitions.

- ✓ Mettre en place une fiche pratique vulgarisée.
- ✓ Insister sur le fait que chaque commune choisit ses propres leviers et indicateurs, elle est l'actrice de sa propre démarche. Chaque petit pas est déjà un pas.

Étape 2 : détailler le principe de l'achat responsable et former les techniciens

- ✓ Aider les élus à présenter la démarche à leurs techniciens et intégrer la charte dans la discussion.
- ✓ Donner les outils tels que le référentiel Cit'Ergie et le label Economie Circulaire.
- ✓ Proposer des formations aux secrétaires de mairie / agents techniques pour s'approprier cette thématique, s'inspirer de ces outils.
- ✓ Intégrer la notion d'achat public : une stratégie globale sur tous les achats de la collectivité plutôt que de se restreindre à l'unique processus de commande publique.
- ✓ Commencer à formaliser les circuits d'achats.
- ✓ Évoquer le sujet de la mutualisation à ce stade.

Une attention particulière pourra être portée :

- Au recours à des matériaux de réemploi pour les marchés liés aux opérations de construction et de rénovation (cf. section 4 du Code de l'environnement qui incite aux prescriptions de marchés publics encourageant le réemploi et le caractère biosourcé des matériaux de construction).
- À l'introduction d'accompagnement par des AMO réemploi pour la rédaction des marchés et le choix des entreprises : le recours à des matériaux de réemploi implique généralement des extensions de garanties, souvent exclues des polices d'assurance décennales. La sollicitation en amont de l'assureur et du bureau de contrôle, ainsi que la mobilisation d'un permis d'expérimenter, sont des pistes d'action souvent nécessaires.
- À la réduction de la consommation de plastiques à usage unique, au profit de matières recyclées, pour les achats de fournitures (stylos, papier, uniformes, blouses, couches pour les crèches municipales, etc.). La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (2020) prévoit que les biens acquis par les collectivités intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit, et ce depuis le 1^{er} janvier 2021.

- À l'éco-conception des logiciels, afin de limiter la consommation énergétique associée à leur utilisation : il existe peu de références en la matière, toutefois on peut suivre le projet NEGAOCTET sur le sujet.

- Au recours à l'achat de pneumatique rechapés (poids lourds, véhicules de tourisme, etc.).

Les collectivités peuvent privilégier les produits locaux, malgré l'interdiction du critère géographique pour l'attribution des marchés, par trois leviers :

- Une étape de sourçage dès que la taille du marché le permet.
- L'allotissement des marchés pour que les PME puissent y accéder (sur des lots moins volumineux).
- Le recours à des mesures de publicité permettant de toucher les opérateurs économiques locaux susceptibles d'être intéressés.

Étape 3 : formaliser

- ✓ Aller vers la signature de la charte.
- ✓ Définir la liste des gestes à mettre en place dans la commune, selon les ambitions et les moyens de chacun.
- ✓ Définir la stratégie pluriannuelle de mise en œuvre, notamment sur la réflexion préalable à chaque achat public, au-delà des gestes éco-responsables et des moyens. Définir des experts thématiques à associer.
- ✓ Définir la stratégie de mutualisation de la collectivité avec les collectivités environnantes.

Étape 4 : mettre en application les leviers choisis par la collectivité

- ✓ Mettre en œuvre les gestes éco-responsables, définir un suivi et une évaluation avec une personne référente.
- ✓ Intégrer la stratégie d'achat aux circuits existants.
- ✓ S'aider d'experts thématiques pour optimiser l'achat et la mutualisation.
- ✓ Définir précisément les groupements de commandes.
- ✓ Rédiger les marchés sur des caractéristiques qualitatives, parfois quantitatives (ex. : CO2 émis). La notion d'éco-responsabilité doit cependant respecter les codes des marchés publics, notamment la libre concurrence, et ainsi les marchés ne peuvent pas être trop ciblés de manière à orienter les candidatures.

>> AMBITION

Au moins un indicateur environnemental dans 100% des achats publics du territoire.

Augmentation de la part d'achats mutualisés dans les collectivités.

Une expérimentation de budget climat sur le territoire sur plusieurs années.

>> FINANCEMENT

Formations par l'ADEME.

Gains financiers pour la collectivité.

Programme d'accompagnement de la Région : www.grandest.fr

Coût de mise en œuvre d'un budget climat : environ 5 000€ pour une commune moyenne, incluant la formation des techniciens.

>> EXEMPLES

Quelques marchés mutualisés sur la CCRMM

Travail de l'EMS et de la Région (programme Orchidée)

Dispositifs simples permettant de faciliter l'accès des entreprises locales aux appels d'offres : réduction des délais de paiement, allotissement et variantes dans les passations de commandes, augmentation des avances pour éviter les difficultés de trésorerie, « veille commerciale active » pour les achats habituels de la collectivité

>> FICHES ACTIONS LIÉES

AME.B - Rénover et optimiser l'éclairage public

BAT.B - Réduire la consommation énergétique du parc public tertiaire

EAU.A - Mettre en place une gestion écologique de la ressource eau

GOU.C - Définir la compétence des intercommunalités pour la mise en œuvre du Plan Climat

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

PRO.C - Communiquer efficacement vers tous les publics sur le Plan Climat

SEN.A - Sensibiliser les habitants du territoire à la problématique Climat-Air-Énergie

QUELQUES RESSOURCES UTILES

Programme Climaxion d'accompagnement des collectivités, via notamment des webinaires

Programme Cit'ergie et label Économie Circulaire

Modèle CNA de charte éco-responsable : www.economie.gouv.fr

Méthode d'évaluation du budget climat par I4CE : www.i4ce.org

L'évolution de la prise en compte de l'économie circulaire dans la commande publique - formation par le cabinet SKOV : skovavocats.fr

Pour la formalisation des marchés de construction intégrant des clauses environnementales : recours au soutien des agents dédiés de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques : aides-territoires.beta.gouv.fr

Synthèse du rapport du Shift Project « Décarboner l'administration publique » : theshiftproject.org

Rapport du Shift Project complet : theshiftproject.org